

EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 27 mars 2025
Délibération n°2-2

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro

- Mmes BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Absents excusés : Mr GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, CARLINI Claude, BOTTAREL Sébastien et WEIHSS Pascal

Mme ARTIGUES Martine donne procuration à Jean CASTEX

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2024 du budget principal et des budgets annexes Village Vacances et Assainissement, conformément à l'article L. 2121- 14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Alain FURCY, 1^{er} Adjoint au Maire.

Monsieur Alain FURCY, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2024 du budget principal et des budgets annexes dressés par Monsieur Michel MASQUÈRE, Maire et Monsieur Nuno MARTIN, Inspecteur des Finances Publiques.

Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL			
	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Recettes	229 684,54	800 660,50	1 030 345,04
Dépenses	604 731,50	861 183,48	1 464 914,98
Solde des réalisations de l'exercice (+/-) G	-374 046,96	-60 522,98	-434 569,94
Résultats antérieurs reportés	316 576,80	345 680,77	662 257,57
Résultat cumulé	-57 470,16	285 157,79	227 687,63

BUDGET VILLAGE VACANCES			
	Investissement	Exploitation	Cumulé
Recettes	64 990,08	122 105,22	187 095,30
Dépenses	9 893,08	77 600,44	87 493,52
Solde des réalisations de l'exercice (+/-) G	55 097,00	44 504,78	99 601,78
Résultats antérieurs reportés	-66 187,13	0,00	66 187,13
Résultat cumulé	-11 090,13	44 504,78	33 414,65

BUDGET ASSAINISSEMENT			
	Investissement	Exploitation	Cumulé
Recettes	34 918,90	57 873,08	92 791,98
Dépenses	27 661,92	61 886,56	89 548,48
Solde des réalisations de l'exercice (+/-) G	7 256,98	-4 013,48	3 243,50
Résultats antérieurs reportés	78 209,83	24 315,78	102 525,61
Résultat cumulé	85 466,81	20 302,30	105 769,11

Après présentation des CFU 20214 du budget principal et des budgets annexes,

Monsieur le Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Monsieur Alain FURCY invite l'assemblée à se prononcer sur ces CFU de l'exercice 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte financier unique du budget principal et des budgets annexes Village Vacances et Assainissement
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 8 Absents : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 8+1 procuration
 VOTES : Contre 0 Pour 9

Date de convocation : 21 mars 2025

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
 Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

